

PROCES VERBAL – CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN VISIOCONFERENCE DU 17 FEVRIER 2021

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Chères élues, élus ; chères habitantes et habitants,

J'ai le plaisir d'ouvrir ce second conseil d'arrondissement de l'année, un conseil exceptionnel ajouté au calendrier en raison d'échéances proches pour la signature du pacte de cohérence métropolitain et c'est la délibération principale qui va nous occuper aujourd'hui.

Je remercie les personnes qui nous aident pour la technique car nous sommes toujours en train de nous familiariser avec l'outil de visioconférence.

Vraiment merci beaucoup de votre appui et j'espère que nous allons pouvoir améliorer cet outil mais aussi reprendre en présentiel au plus tôt.

Je veux profiter de ces mots introductifs pour rappeler quelques-unes des actions qui nous ont occupés ces derniers temps.

La Ville de Lyon a organisé récemment une conférence, en visio, sur les Villes en Transition, en invitant Rob Hopkins, mais aussi un certain nombre d'associations, de collectifs et d'ONG actifs sur le territoire.

Rob Hopkins est britannique, à l'origine d'un mouvement citoyen local de transition écologique et solidaire ; des habitants se mobilisent, à l'échelle de leur commune, pour réduire leur impact écologique, et inventer de nouvelles façons de faire, de consommer, de se déplacer, de nouvelles façons de participer aussi.

L'initiative est fondamentalement une initiative démocratique, impliquant des habitants de quartier, des collectifs de riverains, des associations, des élus locaux.

C'est dans cette démarche que nous voulons nous inscrire, dans le 1er arrondissement, pour que notre action vienne en soutien, en accompagnement, en inspiration parfois, en relais souvent, d'initiatives locales.

Avoir un autre rapport à la nature et à son environnement avec un jardin de rue.

Réduire ses déchets et les rendre utiles à la terre avec un compost.

Réparer, réutiliser, redonner vie aux objets...

Le 1er est riche de multiples initiatives, on l'a vu avec les réponses des conseils de quartiers à l'appel à projet, qui permettra de financer certains d'entre eux.

Sur le sujet des composts, nous sommes très sollicités et nous espérons être en mesure de répondre aux attentes prochainement.

Nous souhaitons aussi pouvoir mettre à disposition des espaces pour ces initiatives, ouvrir des tiers-lieux, soutenir des projets.

L'appel à projet pour le Lavoir Public, que nous examinerons ce soir, s'inscrit dans cette démarche, que nous avons souhaitée aussi ouverte que possible, pour laisser libre cours à la créativité.

La période de crise sanitaire est bien sûr un frein pour cette démarche participative.

Nous déplorons que la vitalité, la créativité qui est si caractéristique du 1er soit toujours étouffée par les mesures sanitaires destinées à freiner la progression de l'épidémie.

Peut-être parviendrons-nous prochainement à rouvrir certains lieux de culture, les musées en particulier, qui ont mis en place un protocole sanitaire afin de réduire les risques de contamination. Dans le 1er arrondissement, les galeries d'art sont ouvertes et permettent d'avoir un accès aux œuvres.

Pour la participation citoyenne aussi, des « espaces » existent.

Les conseils de quartier se réunissent en visioconférence, et des rendez-vous citoyens ont lieu régulièrement, pour échanger des informations, écouter, recueillir des propositions : le prochain rendez-vous, qui réunira des élus et des habitants et toutes personnes qui le souhaitent, aura lieu lundi 22 février à 18h30, et sera consacré aux questions de stationnement et de plantations d'arbres.

En effet, nous sommes fréquemment interpellés sur la question du stationnement, forcément problématique dans un arrondissement aussi dense, et qui se trouve en concurrence avec d'autres usages de l'espace public : les circulations piétonnes ou cyclistes, la végétalisation, etc.

En particulier, sur le boulevard de la Croix Rousse où des habitudes ont été prises de stationner sur les trottoirs, en vertu d'arrêtés tolérant cet usage du trottoir qui est un usage dérogatoire par rapport au code de la route.

Nous voudrions retrouver le plaisir de la promenade, comme cela a déjà été initié avec l'étalement du marché sur les deux côtés du boulevard.

Concernant les plantations d'arbres : nous avons été interpellés par des habitants s'inquiétant des abattages d'arbres, on peut se réjouir de la considération dont ces arbres font l'objet ; ils étaient malheureusement malades.

Un plan ambitieux de replantation démarrera dès la semaine prochaine.

Nous souhaitons pouvoir associer les habitants, dès que le relâchement des mesures sanitaires le permettra.

D'ores et déjà, les écoles sont impliquées dans les plantations, en petits groupes, comme cela a été le cas pour le verger rue Magneval.

L'implication des enfants dans la transformation de la ville est une dimension clé pour nous.

C'est pour eux que nous préparons la ville de demain, que nous voulons plus solidaire et résiliente.

Mais ce sont eux qui nous rappellent, fermement, ces impératifs.

Les deux commissions du Conseil d'arrondissement des enfants, la commission Ecologie et la commission Solidarité ont commencé leurs travaux et adressé des questions aux élus qui sont autant de rappels aux priorités.

Cette transformation locale se fait toujours avec un regard sur l'international et les solidarités qui nous lient.

Je voudrais mentionner notre soutien aux peuples biélorusse, aux peuples russe, aux peuples birman, qui se battent, qui sont mobilisés pour la liberté et la démocratie face à des pouvoirs autoritaires, souvent forts de leurs rentes d'hydrocarbures.

Je voulais aussi mentionner notre soutien aux Ouïghours persécutés en Chine en raison de leur religion et de leur appartenance ethnique, soumis à la surveillance, à l'enfermement et au travail forcé, parfois pour des entreprises qui commercialisent leurs produits dans nos magasins, près de chez nous, en bas de chez nous : notre responsabilité éthique d'acheteurs est entière, à la fois comme collectivité et comme individus.

Je voudrais mentionner enfin l'inquiétude quant à la répression du mouvement paysan en Inde, et l'arrestation de la militante écologiste Disha Ravi venue en soutien à ce mouvement : dans un des pays qui est le plus durement touché par les effets du réchauffement climatique sur les rendements agricoles, qui est un pays de petits paysans, les nouvelles lois de libéralisation des marchés exposent les plus vulnérables à des logiques de profit destructrices.

Pourtant des modèles alternatifs existent.

Dans l'Etat de l'Andra Pradesh, se développe le plus grand projet d'agro-écologie au monde, en s'appuyant sur les petits paysans et la diffusion de savoirs sur les méthodes naturelles de protection des cultures et d'amélioration des rendements.

Ici aussi, à Lyon, sachons nouer des liens vertueux avec les territoires agricoles dont nous dépendons pour soutenir une agriculture paysanne.

Au niveau de la Ville, ce sont les partenariats qui sont développés dans le cadre du nouveau marché des cantines scolaires, nouveau marché qui devrait améliorer l'alimentation et aussi l'économie locale et durable.

Dans ces allers-retours entre ici et là-bas, nous voulons créer une relocalisation réelle qui ne soit pas repli sur soi, mais au contraire une ouverture des imaginaires et des possibles, dans une approche coopérative.

Après ces mots d'introduction, je vais donc ouvrir le conseil par la désignation d'un Secrétaire de séance.

Je propose que cette fois ci, ce soit une secrétaire de séance.

Est-ce que Mathilde CORTINOVIS, vous acceptez ce rôle ?

Mathilde CORTINOVIS

Oui Madame la Maire.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie et vous donne donc la parole pour procéder à l'appel.

Appel nominal

Mathilde CORTINOVIS procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES :

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN – excusée a donné pouvoir à David SOUVESTRE

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED
Nathalie PERRIN-GILBERT
Sylvain GODINOT
David SOUVESTRE
Yves BEN ITAH
Laurence BOFFET
Mathilde CORTINOVIS
Noé FROISSART – excusé – a donné pouvoir à Laurence HUGUES
Benoit SCIBERRAS

1 2017 - Yasmine BOUAGGA - Projet de Pacte de cohérence métropolitain - Avis du Conseil municipal

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie, le quorum est atteint et la séance est ouverte.

Nous allons donc examiner aujourd'hui deux dossiers.

Le premier concerne le Pacte de cohérence métropolitain où il s'agit pour le 1^{er} arrondissement de donner un avis en vue du conseil municipal qui aura lieu lundi prochain et qui devra voter l'adoption de ce pacte de cohérence.

Je vais donner pour contextualiser quelques éléments de ce pacte.

C'est un pacte qui fixe pour la durée du mandat les modalités de coopération et de relations entre la Métropole et les communes.

Vous le savez peut-être mais, la Métropole de Lyon est constituée de 59 communes et qui sont regroupées en 10 CTM, Conférences Territoriales des Maires, et la Ville de Lyon représente à elle seule une CTM composée du Maire de Lyon et des maires de chacun des arrondissements.

Cette CTM est une instance qui permet d'échanger des informations sur les problématiques des territoires, des sujets d'intérêt local.

Elle est aussi un espace de consultation sur les projets locaux et de déclinaison des politiques métropolitaines.

Je vais y revenir, c'est aussi un espace d'initiatives pour le développement intercommunal pour développer des projets qui vont être financés par le budget alloué à chaque CTM.

Donc le 1^{er} arrondissement siège dans la CTM de Lyon et pourra participer à cette instance dans laquelle se décideront les orientations sur l'enveloppe à répartir sur les projets qui donneront les axes de transformation du territoire et de développement des services publics.

Il y a sept axes stratégiques qui ont été définis :

- 1) Revitalisation des centres bourgs, pour ce qui est de Lyon, il s'agit de la Presqu'île, le 1^{er} arrondissement est particulièrement concerné.
Il va s'agir d'encourager la vitalité économique commerciale.
- 2) Le 2^{ème} axe stratégique est l'Education, en particulier au niveau des collèges pour lesquels la Métropole est compétente.
- 3) Le 3^{ème} axe stratégique sont les modes actifs de déplacement où il s'agit de transformer en profondeur les modes de déplacement des lyonnais.

Et en particulier pour ce qui est du 1^{er} arrondissement, nous allons être concernés par le programme de piétonisation de la Presqu'île qui concernera l'ensemble du 1^{er} arrondissement.

- 4) Le 4^{ème} axe stratégique est la Trame verte et bleue où il s'agit notamment de soutenir la biodiversité par une attention à ses continuités de territoire.
- 5) 5^{ème} axe stratégique, l'Alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage.
Dans mon propos introductif, j'ai déjà donné des éléments sur cette stratégie territoriale qui lie l'agriculture et l'enjeu de l'accès à l'alimentation.
- 6) 6^{ème} axe stratégique, Logement, Accueil, Hébergement et nous sommes particulièrement concernés par les enjeux relatifs au logement abordable sur le 1^{er} arrondissement puisque nous sommes en déficit de logements sociaux.
Il y a un enjeu très fort de développer l'Office Foncier Solidaire, des solutions de logements d'abord et également l'accès à l'hygiène pour les personnes les plus démunies.
- 7) Enfin, l'axe stratégique n°7 concerne le Développement économique et responsable, l'emploi et l'insertion.

Cela va être bien sûr un enjeu très important pour répondre aux défis qui s'annoncent sur le plan de l'emploi et de la crise économique qui se dessine et pour laquelle nous devrions apporter des réponses, des propositions aux personnes du territoire.

Ces sept axes stratégiques se combinent avec des domaines de coopération.

Il s'agit des domaines sur lesquels les politiques de la Ville et de la Métropole sont impliquées.

Ces domaines sont :

- L'action sociale, vous ne le savez peut-être pas d'ailleurs, qu'il y a un du CCAS et de la MDMS, la Maison de la Métropole et des solidarités, une coopération qui est déjà en place et qui va s'approfondir sur la période du mandat à venir ;
- La santé et on sait combien c'est un secteur important, crucial en cette période de crise sanitaire ;
- La culture, vie associative et sport et je pense que la présence de Nathalie PERRIN-GILBERT, Adjointe à la culture et de Yves BENITAH, Vice-Président à la Métropole à la vie associative et aux sports, montre combien ces enjeux sont imbriqués sur les questions qui touchent au quotidien les habitants du 1^{er} arrondissement ;
- La propreté et nettoyage qui relèvent des domaines de coopération et Jean-Christian MORIN travaille en particulier sur ces enjeux là ;
- La politique de la Ville,
- Et enfin le développement urbain qui va relever de l'aménagement urbain à la fois voirie mais aussi aménagement de places et espaces verts.

Dans le domaine de coopération des axes stratégiques, des projets seront travaillés dans des groupes de travail qui seront animés par Audrey HENOCQUE, Adjointe aux finances à la Ville de Lyon, en vue de proposer un projet de territoire pour le 2^e trimestre 2021, pour une signature avec la métropole à l'été 2021.

L'objectif est d'aller assez rapidement de manière à pouvoir lancer les projets au plus vite dans une perspective à la fois de relance économique mais aussi de mise en œuvre rapide du plan de mandat et des projets de transformation importants qui seront portés pour le territoire de la Métropole et de la Ville de Lyon et sa déclinaison sur le 1^{er} arrondissement.

Donc voilà les raisons pour lesquelles nous soumettons à votre avis ce pacte métropolitain qui est donc présenté en projet de délibération et également vous avez également en annexe l'ensemble du pacte tel qu'il a été élaboré en concertation avec les différentes communes de la Métropole.

Concertation qui a été menée par Hélène GEOFFROY qui est Vice-Présidente à la Métropole en charge de la cohésion des territoires.

Ce pacte comporte un volet financier qui permettra de financer les projets et qui s'élève à 200 000 000 € pour ce qui est du territoire de Lyon.

Et ces volets financiers seront débattus au sein de ces Conférences Territoriale des Maires qui sont donc les instances de gouvernance locale pour ce pacte.

Il s'agit donc d'une délibération qui a cette mention financière mais aussi une dimension importante de gouvernance du territoire et qui, comme je l'ai indiqué au début, va régler les modes de coopération entre la Ville de Lyon et les communes et les arrondissements composant la commune de Lyon et la Métropole.

Je sou mets donc ce projet de délibération à votre approbation et avant toute chose, il y a des propositions d'intervention et je propose à Laurence BOFFET, Vice-Présidente à la démocratie à la Métropole, de prendre la parole.

Madame Laurence BOFFET

Merci beaucoup Madame la Maire. Cher.es collègues, bonjour à toutes et à tous, Nous débattons ce soir du Pacte de Cohérence Métropolitain 2021-2026, qui, comme vous l'avez dit, régit les relations entre les communes et la Métropole de Lyon.

Nous en débattons dans les arrondissements.

Ce fait même est une avancée significative et essentielle.

Je voudrais rappeler que nous demandons depuis la création de la Métropole de Lyon, la reconnaissance par celle-ci des arrondissements mais également par la Ville de Lyon dans ses relations à la Métropole d'y inclure les arrondissements.

Ce débat sur le Pacte n'avait pas été possible en 2015 en arrondissement en tout cas et les élu-e-s à l'époque du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire et en premier lieu, Madame Nathalie PERRIN-GILBERT avait quitté la séance du Conseil Municipal en signe de protestation.

Les amendements qui avaient également été proposés à la Métropole avaient tous été rejetés par l'ancien exécutif.

Nous saluons donc les progrès du nouveau Pacte de Cohérence Métropolitain 2021-2026 au regard du précédent dont le débat de ce soir en conseil d'arrondissement en est le symbole.

Désormais, la Conférence Territoriale des Maires de Lyon réunira le Maire de la Commune et les Maires d'arrondissement, et cela c'est une première, de façon similaire aux neuf autres CTM du territoire.

Désormais, les Maires d'Arrondissement pourront assister à la Conférence Métropolitaine des Maires des 59 communes de plein exercice, même si le droit de vote leur est toujours dénié, au regard de la loi MPTAM qui encadre le Pacte et qui ne reconnaît pas les arrondissements à l'échelle métropolitaine.

Une autre avancée marque la mise en avant de ces CTM, ces fameuses conférences autrefois de simple réunion d'enregistrement, qui disposent maintenant de moyens financiers au travers des enveloppes FIC et PROX (petits aménagements d'espaces publics) mais aussi pour établir un projet de territoire.

Les règles de financement, selon le nombre d'habitants et d'équipements à gérer permettent un rééquilibrage du territoire très attendu par Lyon, qui représente plus de la moitié des habitants ou encore l'Est Lyonnais, parent pauvre des politiques précédentes.

Pour autant, la Métropole reste une machine technocratique qu'il est très difficile de rapprocher des citoyen.nes : Pacte de Cohérence Territoriale, Conférences Territoriales des Maires, Projet de territoire, Conférence Métropolitaine des Maires, Conseil Métropolitain, Programme Pluriannuel d'Investissement, PLU-H, etc, sont autant d'étages à grimper sans ascenseur.

La loi MAPTAM ne permet pas aux conseils municipaux des communes de débattre du pacte avant son adoption par les Maires mais seulement après en Conférence Métropolitaine des Maires.

Nous débattons donc d'un pacte déjà voté par les Maires le 29 janvier dernier.

Que ce soit en Conférences Territoriales des Maires où ont eu lieu les discussions du Pacte ou en Conférence Métropolitaine des Maires où les décisions ont été prises, les habitant.es n'ont pas participé ni n'ont pu suivre les échanges, ces instances restant hélas à huis clos, sans publicité.

Au moins les débats que nous avons permettront d'éclairer les élu.e.s métropolitains qui se prononceront sur le pacte le 15 mars prochain !

Nous formulons les propositions suivantes, que le groupe Lyon En Commun portera au prochain conseil municipal, pour ajouter aux avancées déjà importantes malgré tout :

Au titre de l'arrondissement :

1. Que les projets défendus par le Maire de Lyon en Conférence Métropolitaine de Maires aient été validés préalablement par les Maires d'Arrondissement (en CTM, donc).
2. Que les Conseils d'arrondissements soient saisis pour avis, avant la Conférence Territoriale des Maires, sur les sujets relevant de sa compétence ou de son territoire.

Au titre de la Ville :

3. Que la Métropole transmette l'ordre du jour de ses Conseils métropolitains à l'ensemble des Conseils municipaux de son territoire, en même temps qu'elle le fait pour ses conseillers métropolitains.
4. Que les avis ainsi produits par les Communes soient annexés aux délibérations de la métropole pour publicité de ceux-là.
5. Que les délibérations municipales relatives à des projets métropolitains sur le territoire de la commune soient annexés aux délibérations de la Métropole.

La Métropole est, certes, constituée, depuis 2020, d'élu.e.s au suffrage universel direct, mais elle reste un objet institutionnel complexe un peu non identifié et assez éloigné des habitant.e.s.

Comme pour le climat, c'est un peu le mandat de la dernière chance pour cette institution.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Fatima BERRACHED, vous aviez une demande d'intervention également.

Madame Fatima BERRACHED

Madame la maire, chers collègues,

Le présent rapport nous invite à donner un avis sur le pacte de cohérence métropolitain pour les années 2021/2026.

Je risque de me répéter un peu avec ce qui a été dit précédemment.

Ce pacte est le contrat d'engagement qui va lier, autrement et jusqu'en 2026 les 59 communes composant la métropole et la Métropole.

Ce pacte ? Un contrat d'engagement et de collaboration nécessaires aux vues des évolutions sociales, démographiques, environnementales et économiques de nos territoires.

Ce pacte ? Nous pouvons bien évidemment nous féliciter de sa mise en place, aussi bien dans sa démarche de concertation que dans cette « autre » collaboration entre les villes et la Métropole.

Il a été élaboré après différentes réunions de concertations entre les maires du territoire de la métropole (conférences métropolitaines des maires, des réunions de conférence territoriale des maires (les CTM)).

Félicitons-nous aussi déjà sur la méthodologie mise en place pour son élaboration.

Félicitons-nous aussi pour la mise en place des conférences territoriales des maires que l'on appelle dans le jargon CTM et qui territorialisent les actions par des bassins de vie.

Le 1^{er} arrondissement est mis en avant via le CTM de la ville de Lyon, comme vient de le préciser Laurence BOFFET, juste avant moi.

La mise en place des CTM, en particulier, pour Lyon, permet de reconnaître les arrondissements en tant que tels et ils sont enfin reconnus, pourrait-on dire « enfin » à l'échelle de la Métropole.

Sept axes stratégiques sont définis dans ce pacte de cohérence et sont tous essentiels à la dynamique de notre territoire, de nos territoires.

Je m'arrêterai sur l'axe Education qui a ma préférence.

Cet axe stratégique doit permettre, par exemple, de renforcer la continuité du parcours de l'élève en renforçant les liens écoles / collèges comme peut déjà le faire, déjà, le collège de la Tourette avec les écoles élémentaires du 1^{er} pour préparer ce passage, si important, au collège. Avec aussi des projets artistiques et culturels.

Il est également envisagé le développement du rôle de la Métropole dans les cités éducatives. L'Académie de Lyon en compte 4 : Lyon 8^e, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin et Vénissieux/Saint-Fons.

Et l'implication de la Métropole dans ces Cités éducatives permettra d'accompagner nos jeunes, tous les jeunes métropolitains de l'entrée en maternelle à l'entrée dans la vie professionnelle afin qu'ils aient les mêmes chances de réussite.

Après l'approbation du pacte par le conseil municipal, la prochaine étape consistera à valider les projets de ces sept axes stratégiques.

Reste à découvrir les projets du CTM dans lequel, le 1^{er} aura toute sa place et qui lui permettra de relancer la dynamique de son territoire et de notre arrondissement.

Bien évidemment, je donne un avis favorable à ce pacte de cohérence métropolitain.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Je propose à Madame Laurence HUGUES de prendre la parole.

Madame Laurence HUGUES

Merci Madame la Maire.

Cher.es collègues,

Pour débiter cette intervention que je fais au nom de la sensibilité écologiste de notre Conseil, je souhaiterais utiliser deux mots : la TRANSPARENCE et la CONFIANCE.

Je crois en effet qu'ils résument bien la démarche entreprise pour ce nouveau Pacte métropolitain, et j'en profite pour saluer l'initiative du Maire de Lyon qui a souhaité que cette délibération soit présentée en arrondissement.

Ce Pacte comporte plusieurs axes stratégiques que vous avez détaillés, Madame la Maire.

Je ne citerai pas les sept, je soulignerai seulement pour nous, dans le 1^{er} arrondissement, quelques points :

- l'importance de la revitalisation et du soutien aux commerces du Bas des Pentes notamment, et aussi le soutien à une économie responsable et à ses filières, dans le contexte sanitaire très difficile que nous connaissons ;
- la nécessité de production de logements social et abordable, avec le formidable outil de l'Office foncier solidaire qui permet de contrer la spéculation immobilière dont les habitants du 1^{er}, notamment font les frais ;
- le développement des modes actifs, bons pour la santé des habitant.es et bon pour la santé de la planète ;
- la possibilité de consolider l'approvisionnement en bio des cantines scolaires, le soutien à l'éducation aux enjeux climatiques et à la transition écologique ... ;

et puis enfin,

- l'indispensable tissage serré de la trame verte et bleue, pour rafraîchir la ville et accueillir la biodiversité, particulièrement dans cet arc qui relie le 4^e au 1^{er} et descend à travers les espaces boisés et les balmes jusqu'à la Saône, avec la nécessité d'un travail acharné et en cohérence entre l'arrondissement, la Ville et la Métropole pour planter des arbres partout où cela est possible, dans ce 1^{er} dense en bâti au-dessus du sol et dense en dessous, avec ses nombreux réseaux.

Bref, on le voit, ces axes stratégiques vont pouvoir structurer sainement la réflexion et l'action de la Métropole avec la Conférence Territoriale des Maires et les Communes, en traçant des perspectives concrètes pour les territoires dont le nôtre, avec une meilleure prise en compte des enjeux locaux.

Nous pouvons à ce propos souligner que la gouvernance est renouvelée, le dialogue renforcé, avec ces nouveaux projets territoriaux qui pourront être élaborés avec la participation des différents échelons de responsabilité.

Regarder un territoire sous différents angles, entendre les voix au niveau local, c'est se donner en effet la capacité de répondre aux enjeux de manière plus pertinente.

En l'occurrence et dans les limites institutionnelles qui sont les nôtres aujourd'hui, nous savons que nous pouvons compter sur vous, Madame la Maire, et compter sur nos collègues de ce Conseil qui sont aussi élus métropolitains, pour faire entendre la voix du 1^{er} et souligner que notre arrondissement ne se limite pas à son nombre d'habitant.es mais est fier aussi d'accueillir tous les jours de très nombreux usagers de Lyon et de la Métropole, qui utilisent nos

infrastructures et auxquels nous devons des services de qualité, notamment en termes de voirie.

De même, il paraît utile que les arrondissements puissent garder une certaine marge de manœuvre pour les projets de la proximité immédiate, au plus près des habitants.

Il va nous falloir aussi savoir au mieux concerter et organiser la participation citoyenne sur les nouveaux projets, qu'ils soient grands ou petits, et cela demande également des moyens.

En effet, il est indispensable de regrouper toutes nos forces pour faire face à la crise actuelle et nous préparer aux enjeux climatiques, et cela nous oblige à l'intelligence collective, ce que dessine bien ce pacte.

Nous pouvons nous réjouir de participer aujourd'hui au renforcement de cette aventure commune avec la Métropole, qui nous permettra de répondre aux besoins de celles et ceux qui font et vivent notre arrondissement et notre ville.

C'est pourquoi, alors que j'ai commencé cette intervention par deux mots, la transparence et la confiance, je terminerai par un seul, qui pourrait résumer la stratégie de ce Pacte métropolitain, c'est un beau mot, qui symbolise aussi le travail au sein de notre municipalité aux sensibilités diverses mais unies, et ce mot c'est la COOPERATION.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Je voulais juste compléter parce que j'étais peut-être un peu floue sur l'enveloppe financière parce que vous avez dans vos différentes interventions, parlé des budgets d'aménagements et j'ai évoqué également des financements de projets opérationnels.

Donc j'ai parlé d'une enveloppe territoriale de 200 000 000 € qui donc va se décliner en une enveloppe destinée à des opérations d'aménagements du domaine public que l'on appelle donc FIC, le Fonds d'Initiative Communal et PROX, actions de proximité, qui s'élève à 118 000 000 € sur le mandat et en plus de cette enveloppe, une autre enveloppe concerne le financement de projets opérationnels qui vont s'inscrire dans les axes stratégiques que j'ai mentionnés pour un montant total de 82 000 000 € sur le mandat.

Voilà pour ces précisions sur les montants financiers.

Je vous remercie pour ces interventions et y-a-t-il des questions ou d'autres demandes d'intervention ?

Je vous propose alors de passer au vote et je vous propose d'émettre un avis favorable au projet de pacte de cohérence métropolitain.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie pour cette belle unanimité du 1^{er} arrondissement qui saura travailler en coopération à la fois pour défendre ses projets au sein de ce pacte et également travailler pour l'équilibre des territoires.

Je vous propose, sans réelle transition, de passer à l'examen d'une autre délibération qui va concerner spécifiquement la vie locale du 1^{er} arrondissement et notamment les usages d'une salle qui s'appelle « Le Lavoir public » et qui est donc dans le complexe Flesselles et je donne la parole à David SOUVESTRE pour présenter cette délibération.

2 MA1-01-21-23 – David SOUVESTRE – Appel à projet pour l'occupation temporaire du lavoir public

Monsieur David SOUVESTRE

Merci Madame la Maire.

Cher.es collègues, j'ai donc le plaisir, ce soir, de vous présenter le règlement de l'appel à projet pour l'occupation temporaire du Lavoir public.

Comme l'a rappelé Madame la Maire, le Lavoir public se situe dans le Bâtiment Flesselles, avec les Bains-douches, dans l'impasse du même nom.

Contrairement aux Bains-douches gérés par la Ville de Lyon, le Lavoir public est un équipement de proximité, dont la gestion relève de la Mairie d'arrondissement.

Pour la petite histoire, le bâtiment fut construit dans les années 30, grâce à une mobilisation sociale des Lyonnaises et des Lyonnais qui demandaient l'accès à l'hygiène.

Pendant près de 50 ans, le lavoir public a accueilli les habitantes et habitants du quartier, avant de cesser son activité à la fin des années 80.

Il est resté fermé et inutilisé jusqu'en 2012.

En 2012, Nathalie PERRIN-GILBERT a fait le pari de confier cet équipement de proximité, le Lavoir public à une association, le Club Théâtre.

Cette association a su transformer les authentiques lavoirs en salle de spectacles, en un lieu hybride, véritable laboratoire culturel, à la créativité débridée, iconoclastes et pluridisciplinaire. Le Club Théâtre s'est également inscrit dans la tradition du lavoir public.

Il a fait de ce lieu, un lieu festif mais aussi militant, qui prône l'émancipation de toutes et tous, en soutien aux combats des réfugié.es, des LGBTI, des féministes et des travailleurs et travailleuses du sexe.

Grâce à l'équipe du Club Théâtre, et je tiens à les remercier publiquement ici, notre Lavoir a connu une deuxième vie.

Frileuse au départ, face à cette initiative portée par la Maire du 1^{er} arrondissement, la Ville de Lyon s'est peu à peu impliquée et a soutenu le projet artistique porté par Olivier Rey et ses équipes, en les accompagnants par des subventions d'équipement et de fonctionnement.

Aujourd'hui, nous pouvons donc affirmer que ce pari de 2012 a été une réussite.

C'est avec cet héritage, que je souhaitais rappeler brièvement, que nous avons rédigé le règlement du présent appel à projets.

Avant d'en venir à son contenu, je me permets une petite remarque pour rappeler, qu'outre le Lavoir dont nous parlons ce soir, nos Bains-douches, présents dans le même bâtiment, fonctionneraient encore si Gérard COLLOMB n'avait pas décidé, de manière autoritaire, sur des arguments fallacieux et sans concertation, de leur fermeture en 2016.

Je profite d'ailleurs de cette présentation pour affirmer la volonté des élu.es de Lyon en Commun de ré-ouvrir ces Bains-douches.

Après cette courte digression, j'en reviens à l'appel à projets !

Ce dernier se veut large, ouvert aux associations et à toutes structures inscrites dans une démarche culturelle, citoyenne, sociale et solidaire.

Voici quelques critères de sélection du futur projet, emblématiques, me semble-t-il, de notre état d'esprit.

Pour valoriser cet équipement de grande valeur patrimoniale, nous souhaitons une ouverture du lieu au public.

Un projet qui saura aussi se tourner vers le quartier, avec des liens à tisser avec les établissements scolaires en proximité, comme l'école Victor Hugo ou encore le lycée La Martinière ou encore avec le tissu associatif, riche et dynamique, du 1^{er} arrondissement.

Un Lavoir ouvert.

Lieu de brassage, les prix devront être aussi abordables pour accueillir un large public et favoriser la mixité.

Le projet devra aussi encourager la coproduction ainsi que la concertation.

Un Lavoir des communs.

Le projet devra permettre enfin de conserver le lieu, comme un lieu de convivialité, encourager les rencontres et la solidarité, promouvoir les valeurs de la transition écologique.

Un Lavoir du bien-être.

Culture, solidarité et transition écologique sont donc les trois mots clefs de ce règlement dans lesquels les projets devront s'inscrire et ainsi perpétuer l'héritage du Lavoir public

Côté calendrier, les structures candidat.es sont invité.es à soumettre leur projet avant le 16 avril 2021.

Nous prévoyons d'ici cette date, trois temps de visite, pour leur permettre de découvrir l'intérêt patrimonial du lieu mais aussi ses contraintes et sa configuration.

Les dates sont les suivantes : 12 mars, 19 mars et 23 mars.

Le jury, en cours de composition, se réunira, trois fois, courant avril, pour auditionner les candidats présélectionnés.

Le lauréat, quant à lui, sera connu le 12 mai 2021 et pourra disposer des clefs, dès le 1er juin 2021, pour une ouverture, si les conditions sanitaires le permettent, courant juin.

Voilà, j'espère, mes cher.es collègues, que la présentation de ce règlement est restée fidèle à nos échanges.

Permettez-moi enfin, Madame la Maire, de conclure en remerciant chaleureusement les services de la Mairie du 1er, et plus particulièrement Monsieur Ezéchiel BUREL et Madame Anne JANIN, pour leur investissement et leurs précieux conseils dans la rédaction de ces cahiers des charges. Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Alors, je vais juste en profiter pour apporter un élément de précision ou d'information puisque vous avez parlé du souhait de ré-ouverture des bains-douches.

Vous avez, avec moi ainsi que Malika HADDAD-GROSJEAN, Adjointe Ville inclusive à la mairie du 1^{er}, participé à une réunion avec Sandrine RUNEL qui est donc l'Adjointe aux solidarités à la Ville de Lyon pour échanger sur le devenir de ce lieu et la manière dont nous pourrions ensemble construire des partenariats pour une ré-ouverture effective de l'ensemble du bâtiment

et c'est effectivement quelque chose sur laquelle nous travaillons et pour laquelle nous devons apporter des propositions concrètes permettant une ré-ouverture effective au public. Ce soir, nous allons donc simplement nous prononcer sur une partie de l'ensemble de ce bâtiment qui est donc la partie Lavoisier et je vous remercie pour tout le travail que vous avez effectué pour la rédaction de cet appel à projets avec les services, comme vous l'avez indiqué. S'il n'y a pas d'autre question ou demande d'intervention, je vous propose donc de soumettre aux voix cet appel à projet afin de le rendre public et d'ouvrir aux manifestations d'intérêts concernant cet appel.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

L'appel à projets est adopté à l'unanimité et donc il sera publié sur tous les supports de communication de la mairie d'arrondissement et dans la mesure du possible également, sur les réseaux de relais au niveau de la Ville.

J'espère que les personnes qui auront pu suivre ce conseil d'arrondissement en rediffusion simultanée malgré les difficultés techniques, pourront aussi avoir cette information et la répercuter.

Est arrivé pour le conseil d'arrondissement une question venant du conseil de quartier Ouest des Pentes, une question portant sur le stationnement.

Cette question est malheureusement arrivée hors délai puisque le règlement intérieur stipule 15 jours ouvrés avant la tenue du Conseil.

Nous avons besoin effectivement de pouvoir préparer les réponses à ces questions, notamment en recueillant les informations nécessaires auprès des services, auprès des Adjointes à la Ville.

Donc, nous n'allons pas examiner cette question ce soir et elle sera inscrite à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement du 10 mars.

Cependant, je vais donner la parole à Jean-Christian MORIN qui avait des éléments d'informations à donner dans l'immédiat à cette interpellation sur le stationnement.

Monsieur Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup de me laisser la parole.

Effectivement, nous allons répondre lors du prochain conseil d'arrondissement de manière formelle à la question qui nous est envoyée par le conseil de quartier qui concerne effectivement le stationnement et tout particulièrement le stationnement sur l'Ouest de l'arrondissement.

Nous en profitons pour organiser une première réunion publique, c'est un rendez-vous qui est prévu mensuellement et la prochaine dès lundi contiendra un gros chapitre sur le stationnement et à laquelle les services de la Direction de la mobilité urbaine qui dépend de la Mairie centrale seront présents.

Ils vont ainsi nous faire profiter de leur expertise, et donc il va y avoir un dialogue avec les élu.es et avec les habitant.es concernant les difficultés de stationnement dans l'arrondissement et les orientations de ce problème-là.

Donc dès lundi soir, nous avons une réunion publique à ce sujet et ce sera l'occasion d'entamer un grand dialogue et une grande discussion sur ce sujet.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Monsieur l'Adjoint.

Donc rendez-vous est pris dès lundi prochain et donc toute personne qui le souhaite peut participer à cette réunion en s'inscrivant pour avoir le lien et participer de façon interactive ou suivre en rediffusion en espérant que nous n'aurons cette fois pas de difficulté technique !

Je vous remercie pour votre participation à ce conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare la séance close et je vous souhaite une très bonne soirée !

La séance est levée à 19h45.

La Secrétaire de Séance,

Mathilde CORTINOVIS